Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels

Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein

Band: 7 (1898)

Heft: 26

Artikel: Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la Société Suisse des Hôteliers tenue le 18 juin 1898 à Soleure : dans la salle du grand conseil

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-522812

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Basel, den 2. Juli 1898. — № 26. — Bâle, le 2 Juillet 1898.

Erscheint Samstags

Abonnement:
Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—
Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—
Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:
20 Cts. per 1 spaltige Petitzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprech. Rabatt.
Vereins-Mitglieder bezahlen 10 Cts. netto per Petitzeile oder deren Raum.

Paraissant le Samedi

Abonnements:
Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—
Pour l'Etranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4 50
3 mois „ 3.—
Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:
20 Cts. pour la petite-ligne ou son espace. — Rabais en cas de répétition de la même annonce.
Les Sociétaires payent 10 Cts. net par petite-ligne ou son espace.

Organ und Eigentum des **Schweizer Hotelier-Vereins** — 7. Jahrgang | 7me Année — Organe et Propriété de la **Société suisse des Hôteliers**

Redaktion und Expedition: **Sternengasse No. 21, Basel** ✳ **TÉLÉPHONE 2406** ✳ Rédaction et Administration: **Rue des Etoiles No. 21, Bâle.**

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DES HÔTELIERS

TENUE

LE 18 JUIN 1898, A SOLEURE,

DANS LA SALLE DU GRAND CONSEIL.

ORDRE DU JOUR:

1° Rapport de gestion et comptes semestriels.
2° Budget pour 1898/99.
3° Elections des commissaires-vérificateurs.
4° Rapport du Bureau central.
5° Rapport sur l'Ecole professionnelle.
6° Communication concernant les nouveaux diplômes de sociétaires.
7° Proposition concernant l'assurance contre les acccidents:
   a) Assurance contre les accidents prévus dans le code des obligations;
   b) assurance collective des employés d'hôtel;
   c) assurance contre les accidents des ascenseurs et leur personnel;
   d) assurance contre les accidents des omnibus, voitures particulières, cochers et conducteurs.
8° Proposition tendant à diplômer les employés ayant travaillé de longues années dans la même place.
9° Proposition concernant la question des apprentis de cuisine.
10° Demandes de subventions des Sociétés d'employés d'hôtel: „Union Genevoise" et „Union Helvetia" pour leurs bureaux de placement.
11° Pétition de l'„Union des Femmes suisses" concernant l'engagement d'apprentis du sexe féminin dans les cuisines d'hôtel et création de cours d'apprentis féminins à l'Ecole professionnelle d'Ouchy.
12° Propositions individuelles.

Du Conseil d'administration sont présents:

MM. *J. Tschumi,* Hôtel Beau-Rivage, Ouchy, président.
A. Raach, Hôtel du Faucon, Lausanne, vice-président.
F. Berner, Lucerne.
J. Döpfner, Hôtel St-Gothard, Lucerne.
O. Hauser, Hôtel Schweizerhof, Lucerne.
F. Küssler, Hôtel des Salines, Bex.
A. Waelly, Grand Hôtel, Macolin.

S'étaient fait excuser:

MM. *E. Cattani,* Hôtel Titlis, Engelberg.
J. de Grisogono, Hôtel Grisogono, Saint-Maurice.
F. Wegenstein, Hôtel Schweizerhof, Neuhausen.

Sont présents du Comité directeur:

MM. *J. Tschumi,* Hôtel Beau-Rivage, Ouchy, président.
A. Raach, Hôtel du Faucon, Lausanne, vice-président.
C. Flück, Hôtel des Trois Rois, Bâle, caissier.
J. Müller, Hôtel d'Angleterre, Ouchy, secrétaire.
A. Küpfer, Hôtel Victoria, Glion, assesseur.
F. Küssler, Hôtel des Salines, Bex, „
O. Amsler, Bâle, chef du bureau central.

Les autres membres présents sont au nombre de 44; nous avons publié leurs noms dans le dernier numéro et ne pouvons les réinsérer faute de place.

(L'assemblée générale a été précédée, le vendredi soir, d'une séance du Conseil d'administration qui a duré cinq heures et dans laquelle tous les objets à l'ordre du jour ont été soumis à une discussion approfondie).

A midi précis, l'assemblée est ouverte par le président, M. J. Tschumi, qui souhaite la bienvenue aux assistants en faisant observer que les réunions d'un jour exercent en général moins d'attraction; il tient donc à adresser ses meilleurs remercîments à l'assistance relativement nombreuse, car il voit dans ce fait la preuve de l'intérêt qu'on témoigne aux travaux du Comité directeur.

Le président fait également remarquer combien est grand le nombre de ceux qui, partis de la vie, ne participeront plus à nos assemblées, car la mort à largement fauché dans l'association depuis sa dernière réunion générale (octobre 1897). Ce sont:

MM. *K. Frey.* Hôtel Schiff, Schaffhouse.
Otto Keller, Hôtel Schwan, Schaffhouse.
Rod. Egger, Hôtel Victoria, Kandersteg.
G. Wieland-Kraft, Hôtel Bernerhof, Berne.
Dr. *A. Müller,* Kurhaus, St-Beatenberg.
J. Kappeler, Pension Lindenhof, San-Remo.
F. Helfenstein, Hôtel Engel, Lucerne.
P. Goerg, Hôtel Tonhalle, Montreux.
J. Kienberger, Quellenhof, Ragaz et Gurnigel.
K. Arquint, Hôtel Belvédère, Schuls.
C. Hieb, Hôtel des Bains, Bex.
R. Diebold, Hôtel Ochsen, Baden.
W. J. Holsboer, Kurhaus, Davos.

Le président prie l'assistance de se lever en signe de deuil.

M. *J. Boller,* Zurich, et *Ch. Schwarz,* Vevey, sont élus en qualité de scrutateurs.

1° *Rapport administratif et compte semestriel.* Ces deux documents ont été imprimés et distribués aux membres. Les comptes, examinés et reconnus exacts par les vérificateurs, MM. *W. Hafen,* à Neuchâtel, et *R. Haefeli,* à Lucerne, sont tacitement approuvés, ainsi que le rapport annuel, avec remercîments au caissier.

2° *Vérificateurs des comptes.* MM. *W. Hafen,* Neuchâtel, et *R. Haefeli,* Lucerne, sont réélus dans leurs fonctions.

3° *Budget pour 1898/1899.* Le budget est approuvé avec un crédit supplémentaire de 1200 francs destiné à des changements dans les locaux de l'Ecole professionelle.

4° *Rapport du Bureau central.* Ce rapport, actuellement sous presse, est tacitement approuvé.

M. *Amsler,* chef du bureau, parle de la publication du livre-réclame „Les Hôtels de la Suisse", dont 38000 exemplaires ont été distribués comme suit: Norddeutscher Lloyd (M. Meiss, Zurich), pour ses bateaux et agents; la Direction des chemins de fer de l'Etat belge pour les paquebots Ostende-Douvres et ses agences de Bruxelles et de Londres; l'Union suisse des Verkehrsvereine à Zurich, pour ses relations directes avec l'étranger; les divers bureaux de renseignements en Suisse; les divers hôtels de la Suisse. Le rapporteur insiste sur le chiffre croissant des demandes qui lui sont parvenues soit directement des familles de voyageurs, soit de la part des hôtels pour remettre l'ouvrage à leurs clients. Le nombre des exemplaires réclamés par les hôtels s'est élevé à peu près au tiers de l'édition de 60,000, de sorte qu'il a fallu réduire à la moitié le montant des commandes, afin de conserver pour l'an prochain une provision d'environ 20,000 exemplaires.

5° *Rapport sur l'Ecole professionnelle.* M. Tschumi, président du Conseil de surveillance, entretient l'assemblée de l'heureux développement pris par l'Ecole et constate les excellents résultats obtenus pendant le dernier exercice, grâce à la possibilité d'un bon choix d'élèves, à la discipline et à l'ordre rigoureux qui règnent dans la maison. Dans l'enseignement le point de vue pratique prévaut toujours plus; le système en vigueur a démontré ses avantages en ce sens que les élèves envisagent leur profession avec plus de sérieux, travaillent avec réflexion au moment d'entrer dans la vie active et mettent un certain amour-propre à remplir correctement leurs devoirs.

L'orateur signale l'inconvénient résultant du retard dans l'inscription aux cours et qui fait refuser des élèves souvent aptes à suivre l'Ecole. Il prie toutes les personnes présentes de faire en sorte que ces inscriptions soient envoyées plus tôt, c'est-à-dire avant le mois de septembre.

Enfin, M. Tschumi annonce que le Conseil d'administration a voté un crédit de 1200 francs en vue d'agrandir les locaux de l'Ecole et d'en améliorer l'ameublement.

M. *Döpfner,* de Lucerne, adresse, au nom de l'assemblée, de chaleureux remercîments à M. Tschumi et aux maîtres pour les peines qu'ils consacrent à l'Ecole, qui a acquis en si peu d'années un développement et un renom si réjouissants.

6° *Communication relative aux nouveaux diplômes de membres.* L'Assemblée trouve bon et approuve à l'unanimité le projet qui lui est soumis par la maison Müller & Trüb, d'Aarau, sous réserve de quelques changements dans les couleurs. Quant à la distribution des diplômes aux membres actuels, elle décide qu'elle aura lieu seulement sur la demande de chacun, après envoi de l'ancien diplôme ou sur l'indication exacte de la date de son entrée et du président d'alors, afin que les nouveaux diplômes reproduisent exactement les anciens avec les dates et les signatures en fac-similé. Les sociétaires seront prévenus de cet échange par un avis inséré dans l'organe.

7° *Rapport et propositions sur l'assurance contre les accidents.* M. le président expose les longues péripéties de cette affaire et rappelle les peines qu'il a fallu pour dresser une convention claire, intelligible pour tous, ne renfermant aucune clause qui pût prêter à l'équivoque, et finalement passée avec la *Winterthur.* Elle a été envoyée à tous les membres. A la dernière heure, la Société d'assurances *Zurich,* dont les premières propositions n'avaient pas été agréées, car elles ne répondaient pas aux conditions posées, a renouvelé ses offres; elle s'est déclarée prête à traiter sur les mêmes bases que la *Winterthur,* mais pour des primes inférieures.

Le Comité directeur, sans dissimuler l'impression que ce nouveau mémoire s'inspire, vis-à-vis de la société concurrente la *Winterthur* d'un mobile peu délicat, ne voit là-dedans que l'intérêt de ses membres. Il propose donc, d'accord avec le Conseil d'administration, que les deux sociétés soient de nouveau mises en concurrence et de passer un contrat avec celle qui fait les offres les plus favorables. A conditions égales, il n'y aura pas lieu de passer un contrat, mais les conditions posées devront être communiquées aux membres par circulaire. Chacun sera libre de choisir, mais avec l'obligation morale de donner la préférence à la *Winterthur,* en reconnaissance de sa belle attitude et de sa complaisance. Dans ce cas il conviendrait également d'obtenir que les deux sociétés versent à notre caisse le pourcentage qu'elles offrent sur les primes payées par nos membres.

On a fait remarquer dans le sein de l'assemblée que ce genre de traité existe, parce que la *Zurich,* comme la *Winterthur* a déjà conclu de nombreuses assurances avec certains membres; il faut donc veiller à ce que les uns comme les autres puissent profiter de l'occasion pour transformer les polices de leur société respective sur la base des conventions collectives.

Après une discussion assez animée, où le procédé de la *Zurich* n'a pas rencontré un bien glorieux accueil, l'assemblée décide d'approuver la proposition du Conseil d'administration tendante à la conclusion d'un accord avec les deux sociétés et à charger le Comité directeur du soin de terminer l'affaire le plus promptement possible et de transmettre aux membres, par circulaire, le résultat de la négociation.

On pose la question de savoir si, dans le cas où un hôtelier remet le service de l'omnibus à un maître voiturier, il est responsable des accidents. Le président répond par l'affirmative; alors il va de soi que l'hôtelier contracte l'assurance, mais que la prime est payée par le maître voiturier. Il ajoute que lors de la passation des contrats, il faudra veiller à ce que les polices existantes soient transformées selon les conditions collectives et que le Comité directeur retienne pour la société le 5% des primes à lui revenir. De plus et moyennant une surprime de 50%, l'indemnité pour accidents isolés sera élevée de fr. 30,000 à fr. 50,000 et celle pour accidents massifs de fr. 75,000 à fr. 100,000, ainsi que cela a été concédé déjà par la *Winterthur.*

8° *Rapport et propositions concernant les récompenses aux vieux employés d'hôtels.* M. *Boller,* de Zurich, présente le rapport, au nom de la commission, nommée à cet effet, et donne la parole à M. *Amsler,* chef du Bureau central, pour de plus amples explications. Celui-ci termine son exposé en soumettant à ses collègues les projets des médailles et du diplôme. Au nom de la commission, il propose de délivrer pour un service de cinq ans un diplôme; pour 10 ans, une médaille de bronze ou une broche; pour 15 ans une médaille d'argent ou une broche; pour 20 ans, une médaille d'or ou une broche, avec diplôme dans chaque cas.

Le président, tout en remerciant beaucoup la Commission de son consciencieux travail, déclare que le Conseil d'administration n'a pu s'enthousiasmer pour ce système de récompense des employés, qui ne répond pas aux principes démocratiques. Il y a d'autres moyens de reconnaître la fidélité des services: gratifications, augmentation de traitements, etc., et, en général, les employés apprécient mieux cela que des médailles.

Le Conseil d'administration propose donc ou bien de laisser tomber cette idée, ou bien, si l'Assemblée la prend en considération, de commencer à dater de dix ans par une médaille d'argent et d'accorder la médaille d'or dès la quinzième année.

M. *Amsler* fait observer que le projet surgit depuis longtemps déjà, avant chaque assemblée et que le nombre des demandes de médailles est assez élevé pour qu'il ait paru bon de porter une fois la question devant le forum de la société.

A la votation, le système des récompenses est écarté à une forte majorité.

9° *Rapport et propositions concernant la question des apprentis de cuisine.* M. *Berner,* de Lucerne, présente un rapport très détaillé sur l'état présent de la question soulevée en son temps par une pétition de l'*Union Helvétia.* En terminant son exposé, fort applaudi, M. Berner fait remarquer qu'il y a là deux points dignes d'attention: l'introduction d'examens d'apprentis et de certificats d'apprentis. Il recommande à l'Assemblée de nommer une commission, qui examinera cette affaire, et, dans la prochaine assemblée, déposera un rapport et des propositions.

Le Conseil d'administration désigne MM. *F. Berner, J. Döpfner* et *O. Hauser,* à Lucerne ces choix sont ratifiés par l'Assemblée.

10° *Demande de subvention en faveur des bureaux de placement de l'Union Generoise et de l'Union Helvétia.* Avant la discussion, M. le président annonce que l'*Union Helvétia* n'a envoyé, à proprement parler, aucune demande, mais que l'*Union Genevoise* l'a, d'elle-même, englobée dans sa démarche. Il lit ensuite les propositions du Comité directeur que le Conseil d'administration approuve en les recommandant au vote de l'Assemblée:

„Le Comité directeur, après un examen attentif, ne peut pas se résoudre à soutenir la demande, car il ne saurait en prévoir le succès. Les sociétés d'employés élèvent des placeurs particuliers, et, quant au placement gratuit, il ne sera pas, selon toute apparence, de longue durée, car il n'a aucune raison d'être. D'ailleurs, les bureaux des sociétés travaillent trop lentement et d'une façon trop bureaucratique pour être à même de compter sur la clientèle exclusive des patrons. Avec le personnel inscrit, il faut trop chercher de placer à tour de rôle et trop veiller à caser d'abord les membres de la société. Le placement gratuit favorise les changements fréquents de places et les employés médiocres.

On ne sait pas, en outre, jusqu'où conduirait le système des subventions, car d'autres sociétés professionnelles existant en Suisse pourraient réclamer un appui financier au même titre que les deux susnommées. Enfin, certains membres ont émis l'opinion que, si une subvention était accordée, ce serait sous la condition expresse que notre société s'entendrait avec elles sur les questions de principes, notamment en ce qui concerne la direction des bureaux.

La question ne paraît ni assez étudiée, ni assez mûre; le Conseil d'administration recommande donc une attitude expectante."

Cette proposition est adoptée unanimement par l'Assemblée.

11° *Pétition de l'Union des femmes suisses, concernant l'engagement d'apprentis du sexe féminin dans les cuisines d'hôtel et création de cours d'apprentis féminins à l'Ecole professionnelle d'Ouchy.* Le président soumet diverses correspondances à l'Assemblée, avec les motifs qui ont empêché le Comité directeur et le Conseil d'administration de donner à la pétition la suite désirée. Voici le texte des considérants et de la proposition:

„Tout bien disposés que nous soyons en faveur de la demande, nous manquons encore de raisons concluantes. Le besoin de cuisinières se fait sentir depuis très longtemps, mais la Société entend demeurer étrangère à cet ordre d'idées. Cependant, pour reconnaître les efforts philantropiques de l'Union des femmes, il devra se borner dans le cas le plus favorable à un appui moral et, éventuellement, à un appui financier.

On ne peut méconnaître non plus que, chez les femmes, l'impulsion ne soit beaucoup plus forte du côté des places de femmes de chambre et gouvernantes, que vers la cuisine et que le soin de former des cuisinières pour le service particulier, ne s'accorde guère, pour notre société, avec la nature de son activité. Quant à recevoir dans notre Ecole professionnelle des jeunes filles alternant avec les garçons, cela ne paraît pas une impossibilité, mais cela soulève des difficultés trop considérables pour qu'il y ait lieu d'y penser.

Nous sommes, en principe, d'accord avec la demande de l'Union des femmes; toutefois nous devons laisser à celle-ci l'initiative de fonder elle-même une école; dans ce cas, notre société ne refusera pas d'examiner la question d'une subvention, de même qu'elle est prête à agir auprès de ses membres pour qu'il soit, dans la mesure du possible, tenu compte de la demande.

Enfin, il sera déféré aux vœux de l'Union des femmes en ce sens que notre journal sera mis de temps en temps à sa disposition pour aider, par des articles explicatifs, à la diffusion de l'idée."

L'Assemblée se range complètement à ces conclusions.

Il est encore donné lecture d'une lettre de la Société des hôteliers zuricois, demandant que la Société suisse des hôteliers fasse tous ses efforts pour que les horaires d'été entrent en vigueur le 1er mai, au lieu du 1er juin. La saison commencerait plus tôt; la question rentre par conséquence dans nos intérêts.

La proposition a été déjà traitée en des milieux compétents, mais résolue dans un sens négatif. Elle est cependant assez importante pour que nous l'aidions, encore une fois, de toutes nos forces, à triompher. La majorité des compagnies suisses de chemins de fer n'est pas hostile à la mesure, de sorte que la réussite n'est pas absolument impossible.

La proposition de la Société des hôteliers zuricois est fortement appuyée; le président déclare que le Comité directeur s'occupera de la proposition, dans le sens indiqué par l'auteur.

Proposition individuelles. M. *Döpfner*, de Lucerne, propose de déterminer que les tantièmes revenant à la Société en vertu des conventions relatives à l'assurance contre les accidents seront attribués à l'Ecole professionnelle.

Le président remercie chaleureusement l'auteur de cette proposition et rappelle que l'Ecole est toujours prête à recevoir des subsides.

Puis il remercie les membres présents de l'intérêt soutenu avec lequel ils ont suivi les délibérations et déclare l'assemblée close à 2 heures précises.

LA FÊTE.

C'est la première fois que nous avons l'occasion de joindre au procès-verbal d'une assemblée d'un jour, appelée assemblée „sèche", le compte-rendu de la fête qui l'a suivie. Effectivement les deux membres de Soleure, MM. J. Huber, de l'Hôtel de la Couronne et J. Amsler, de l'Hôtel Adler, ont, grâce à leurs efforts et à leurs peines, rendu facile à l'auteur de ces lignes la tâche de rédiger cette relation.

Nous savons par expérience que les réunions d'un jour, qui avaient lieu, jusqu'ici au Buffet de la gare d'Olten, n'exerçaient pas en général l'attraction désirée, les organisateurs de la fête ont dû, par conséquent, éprouver une satisfaction d'autant plus vive que le nombre des participants allait croissant d'heure en heure. Aussi, à l'arrivée du dernier train attendu, soit vers 11½ heures, 56 personnes ont-elles fait honneur au déjeuner à la fourchette abondamment servi à l'Hôtel de la Couronne. Les derniers arrivants n'ont eu que bien peu de temps pour satisfaire leur appétit, car bientôt se fit entendre l'appel à l'assemblée générale, pour laquelle la ville de Soleure avait mis la salle du Grand Conseil à la disposition de la Société.

Un peu après 2 heures les assistants se retrouvaient dans la grande salle de l'Hôtel de la Couronne, fort joliment décorée. A côté de chaque couvert étaient placés un guide de Soleure, une liste des curiosités dont la ville est si riche, surtout au point de vue historique, le livret illustré du drame de la Passion, à Selzach, et ce qui a paru, sur le moment, plus engageant encore, un menu élégant, mais surtout abondant et choisi. Le voici d'ailleurs:

MENU

à l'occasion de l'Assemblée générale de la Société suisse des Hôteliers, tenue à l'Hôtel de la Couronne, à Soleure.

Chablis	Hors-d'œuvre variés
	Consommé Sévigné
Hallauer 1895	Truites de rivière à la Soleuroise
Villeneuve 1893 (en carafons)	Gigot d'agneau à la Bouquetière
	Chaufroid de volaille en Bellevue
	Ris de veau glacé Financière
Neuchâtel Crû de la ville 1887	Asperges en branches sauce Vierge
	Filet de chevreuil
	Salade cœurs de laitues
Dézaley Clos des Abbayes 1893	Glaces panachées
	Pâtisserie
	Coupes de fruits
	Dessert

60 personnes ont pris part au banquet, qu'égayait la musique; leurs noms ayant été publiés dans le précédent numéro, nous ne les reproduisons pas.

Le toast de bienvenue a été prononcé par M. le colonel *Vigier*, conseiller national, qui considère l'agriculture, le commerce et l'industrie comme les trois colonnes de notre petit pays si peu productif au regard de la France, par exemple. L'orateur démontre que l'industrie des hôtels, une de ces colonnes, dépend, plus que les deux autres, des influences extérieures, c'est-à-dire de la température comme des crises industrielles et politiques. Il admire donc l'énergie et l'activité qui se manifestent à un si haut degré dans l'industrie hôtelière, dont les représentants sont fondés à réclamer l'approbation complète de l'Etat et des autorités.

M. Vigier porte son toast aux représentants de cette industrie.

M. Tschumi le remercie du fond du cœur et rend hommage, en termes fort gais, à la ville de Soleure. Il termine son discours par des remerciments spéciaux à M. Huber, pour son accueil si cordial, et à la Société de développement de la ville, pour sa participation à la fête; elle a témoigné ainsi sa sympathie à l'œuvre des maîtres d'hôtels. Un triple ban est battu en l'honneur de M. Huber et de la Société de développement de Soleure.

Les discours officiels sont terminés. L'œil du président se dirige sur M. *Spillmann*, de Lucerne; dans quel but? Cela est facile à deviner; il faut un major de table.

Son premier devoir a consisté à lire de nombreux télégrammes de félicitations, entre autres, ceux de M. Otto Hoyer, à Aix-la-Chapelle, au nom de la Société internationale des propriétaires d'hôtels; de M. G. Ettenberger, à Bregenz, au nom de l'Association des propriétaires d'hôtels du lac de Constance; de M. J. de Grisogono, à Saint-Maurice. Il a été répondu aux deux premiers, le même jour, en termes également cordiaux.

M. le Dr. *Kaufmann*, président de la Société de développement, prend ensuite la parole pour exposer en quelques mots les curiosités offertes par la ville de Soleure. Puis il insiste sur les services rendus par la Société suisse des hôteliers, par la publication du guide „Les Hôtels de la Suisse", ainsi que par la fondation et l'heureux développement de l'Ecole professionnelle. En créant le guide des hôtels, la Société a fait une œuvre extraordinairement utile et opportune, qui doit servir à renseigner, à éclairer les étrangers et ne manquera pas de porter de bons fruits. Il félicite de cette œuvre la Société, comme aussi MM. Guyer-Freuler et Amsler.

M. *Kupper*, de Zürich, remercie en termes chaleureux le Comité directeur et le Conseil d'administration des peines qu'ils se donnent pour la Société et leur porte un toast.

Pendant ce temps, le ciel s'était rasséréné, ce qui tombait à point. En effet, M. Huber venait d'inviter les convives de se rendre en voiture au célèbre ermitage de Ste-Véréna. C'est ce qui eut lieu et bientôt douze véhicules, tant breaks que landaus, roulèrent en pleine campagne. Les Soleurois avaient ainsi préparé une double surprise. Les hôtes d'abord, n'avaient aucune idée de cette excursion, et puis, celle-ci était de nature à dissiper d'une façon complète toutes les préventions qui auraient pu exister contre la ville et ses environs, notamment au point de vue de leur importance, de leur situation et de leurs beautés naturelles.

Nous avons pendant la promenade souvent entendu ces mots prononcés avec un sentiment d'admiration: „Je n'aurais jamais cru que la ville de Soleure offrit tant de choses intéressantes et fût entourée d'une contrée si charmante". Et, vraiment, la promenade fut ravissante. Elle eut lieu à travers de grasses prairies, de luxuriantes forêts, riches en aspects variés, jusqu'à l'ermitage, objet de tant de légendes; elle se poursuivit de là par Wengistein, où un rafraîchissement attendait les excursionnistes, jusqu'aux bains d'Attisholz et par Derendingen retour à Soleure.

Mais le moment de la séparation était arrivé pour ceux qui devaient partir le soir; ce fut au milieu des serrements de mains et des témoignages de vive gratitude exprimés pour cette belle journée que la moitié des assistants prit congé.

Les autres qui s'étaient décidés à voir le lendemain le spectacle de la Passion, passèrent la soirée de la façon la plus gaie chez leur collègue, M. Amsler, de l'Hôtel de l'Aigle, qui les reçut avec autant d'aimable cordialité que le papa Huber. Les chants et les productions humoristiques se succédèrent fort agréablement jusqu'à l'heure de Morphée. Cette soirée permit aux membres présents de constater que la Société possède à Neuchâtel deux chanteurs expérimentés et doués de fort belles voix.

Le lendemain matin, une heure encore fut consacrée à la visite fort intéressante de l'Arsenal, du célèbre trésor de la Cathédrale, ce monument si richement orné qui s'appelle l'Eglise de Saint-Ursus. Parmi les curiosités de la ville, nous pouvons citer aussi, sans flatterie la cave de l'Hôtel de la Couronne. Celui qui l'a vue et qui a goûté des produits qu'elle renferme, comprend la réputation dont jouit M. Huber pour ses spécialités en vins de Hallau et du canton de Vaud.

Nous étions sur le point d'oublier une aimable attention réservée, par l'orchestre de la ville, le dimanche, à 5 heures du matin, à ceux qui étaient restés. „C'est le jour du Seigneur", répétaient les accents des cuivres aux dormeurs, qu'ils tiraient pour un instant de leur doux sommeil. Merci à l'orchestre de la ville!

A 9½ heures, un breack et quelques landaus nous transportèrent au village de Selzach, après que nous eûmes pris congé de M. et Mme. Huber, en leur exprimant notre profonde reconnaissance de leur accueil si cordial. M. Huber fils se joignit, en qualité de cicerone, aux visiteurs de Selzach.

Le spectacle de la Passion nous procura une jouissance vraiment élevée, et nous pûmes admirer les efforts et le dévouement de la population de ce petit village qui, de l'aveu de tous, méritent d'être connus bien au-delà des frontières de notre pays.

A 6 heures, deux trains emmenèrent les assistants, l'un à l'ouest, l'autre à l'est. Un mot d'éloge est sorti de toutes les bouches au sujet de ces deux journées: c'était la perle des réunions „sèches" qui ont eu lieu jusqu'ici.

Merci, merci du fond du cœur, au nom de tous, aux organisateurs de cette belle fête!

Zur gefl. Notiz.

Wir machen hiermit neuerdings bekannt, dass Nachrichten über die Anwesenheit hoher Persönlichkeiten in diesem oder jenem Hôtel in unserem Blatte grundsätzlich keine Aufnahme finden, wovon unsere Mitglieder und Abonnenten gefl. Notiz zu nehmen belieben.

Ferner gehen uns öfters Mittheilungen zu über die Fremdenfrequenz einzelner Etablissemente; auch diesen können wir, mit Rücksicht auf den Charakter und die Tendenz unseres Blattes keine Aufnahme gewähren.

Die Redaktion.

Baden. Die Gesamtzahl der Kurgäste betrug am 28. Juni 4435.

Bormio. Die Stelvio- (Stilfserjoch-) Strasse ist für das Rad geöffnet. Das Neue Bad Bormio ist schon seit 1. ds., das Alte Bad seit 20. ds. eröffnet.

Davos. Der Verwaltungsrat des Kurhauses hat zum Andenken an den verstorbenen Direktor Holsboer dem Krankenhause 10,000 Franken geschenkt.

Montreux. Le Conseil fédéral adresse au Chambres un message relatif à la prolongation jusqu'à Villeneuve du tramway Vevey-Chillon.

Territet-Glion. Der Verwaltungsrat der Bahn Territet-Glion beantragt für 1897 10 Prozent Dividende wie im Vorjahr.

Dachsen. † In hier verstarb am 25. ds. im Alter von 75 Jahren infolge einer Herzlähmung, Herr Heinrich Albert Witzig-Welti, früher Besitzer und Leiter des Hotel Witzig daselbst.

Klausenstrasse. Die Urner Regierung macht bekannt, dass die neue Klausenstrasse auf Urnerboden von der Glarner Grenze bis Argseeli fertiggestellt sei und dem allgemeinen Verkehr offen stehe.

Weggis. Herr F. Dolder jun. hat sein neu erbautes und modern eingerichtetes mit Personenaufzug und elektrischem Licht versehenes Hotel Löwen am 1. Juli eröffnet.

Engadin. Die Generalversammlung des oberengadinischen Kurvereins beauftragte den Vorstand mit Vorstudien, welche die Errichtung eines ständigen Verkehrsbureaus fürs Engadin bezwecken sollen.

Davos. Amtliche Fremdenstatistik. In Davos anwesende Kurgäste vom 11. bis 17. Juni 1898: Deutsche 314, Engländer 185, Schweizer 201, Holländer 71, Franzosen 46, Belgier 16, Russen 32, Oesterreicher 30, Amerikaner 26, Portugiesen, Spanier, Italiener, Griechen 18, Dänen, Schweden, Norweger 10. Angehörige anderer Nationalitäten 3. Total 952, Darunter waren 167 Passanten.

St. Moritz-Dorf. Das Hotel Engadiner Kulm hat seinem Neubau ein weiteres Stockwerk aufgesetzt und ihn zugleich mit einem Lift versehen. Vor dem Hotel sind neue Spielplätze im Enstehen. Der grosse Hügel ist fast ganz abgetragen worden. Auch die Anlagen an der Hauptstrasse gegen die katholische Kirche hin haben weichen müssen um in Sportplätze umgewandelt zu werden.

Luzern. Im Hotel Schwanen Luzern sind letzten Winter bedeutende bauliche Veränderungen vorgenommen worden. Nebst einer Vergrösserung des Hauptgebäudes um 20 Fremdenbetten, ist in der Mitte des Hauses ein geräumiges, äusserst elegantes und freundliches Vestibule erstellt. Alle Wirtschaftsräumlichkeiten sind ins Hinterhaus verlegt worden, wo sich eine neue modern installierte Wascherei und neue Bäder befinden. Im Winter wird das Hotel durch Warmwasserheitzung erwärmt.

Fremdenverkehr. Durch die Blätter ging jüngst die Notiz, dass dieses Jahr nach der Ansicht des Cook'schen Reisebureaus bedeutend weniger Amerikaner die Schweiz besuchen werden als früher. Der Norddeutsche Lloyd konstatiert das Gegenteil. Sowohl die Schnelldampfer, wie namentlich auch die Barbarossa-Dampfer kommen stark besetzt an und die Zahl der bis heute angekommenen Amerikaner ist bedeutend grösser als bis zum gleichen Zeitpunkt des vorigen Jahres. Der Doppelschrauben-Schnelldampfer „Kaiser Wilhelm der Grosse" brachte auf seiner letzten Reise 1055 Passagiere, meistens 1. und 2. Klasse.

Fremdenverkehr im Jura. Eine Versammlung von Interessenten hat am Sonntag in Olten unter dem Vorsitz des Rektors Dr. Kaufmann von Solothurn die Gründung eines Vereins zur Förderung des Fremdenverkehrs im Solothurner, Basler, Berner und Aargauer Jura beschlossen. Der „Schweizerische Jura-Verein", wie die neue Vereinigung sich nennt, hat sich sofort konstituiert und in den Vorstand gewählt die HH. Kaufmann, Huber (Krone), und Walker von Solothurn, Dr. Hotz von Basel, Lüdin-Gysin von Liestal, Dr. Christ von Langenbruck, Konst. von Arx von Olten, Offenhäuser von Zofingen, Gasser von Aarau, Spiess von Biel. Die Bestimmung eines Vertreters für das Frickthal wurde dem Verkehrsverein Basel übertragen.

Bahn-Konzessionen. Der Ständerat erledigte mit Zustimmung der Eisenbahnkommission folgende Eisenbahngeschäfte: 1. Verweigerung der Konzession einer Zahnradbahn von Weggis nach Staffelhöhe, da für ein solches Unternehmen kein fühlbares Bedürfnis vorliegt; 2. Erteilung von Konzessionen für die Linien Wattenwil nach Wimmis eventuell nach Spiez; von Vevey nach der Station Chexbres; von Laupen nach Flamatt oder Thörishaus über Neuenegg und von Laupen nach Gümmenen; von Ebnat nach Nesslau; von der Station zum Hotel Ryffelalp; von Meiringen über Susten nach Wassen; 3. Aenderung der Konzession einer Strasseneisenbahn von Schwyz nach Seewen und von Schwyz nach Brunnen; 4. Erweiterung der Konzession elektrischer Strassenbahnen in der Stadt Lausanne nach Lutry.

Eigerbahn. Herr Ingenieur E. Strub dahier tritt in der Zeitschrift „Die Schweiz" für den Bau einer Bahn auf den Eiger, statt auf die Jungfrau ein, indem er, die Linie beschreibend, die Station „Kalifirn" besonders hervorhebt: „Eine ganz imposante, nach drei Richtungen weite Ausblicke gestattende Staffel, die wie ein Adlerhorst in senkrechter, erschreckender Höhe auf einem der kanzelartigen Vorsprünge, die eine Stationsanlage gestatten, liegt, ist der „Kalifirn". Die Station muss möglichst hoch und möglichst rückwärts verschoben werden, auf dass der Tourist von dem herrlichen Panorama, dem Gletscherlabyrinth, das sich in wundervoller Vielgestaltigkeit vor unsern Blicken ausbreitet, recht viel zu geniessen bekommt. „Hier drängt sich der Gedanke auf ob nicht durch den Bau eines Liftes an der Kalifirnstation nach der der Jungfraupitze mindestens ebenbürtigen Eigerspitze und mit der Erstellung einer Verbindung nach dem Viescher-gletscher dem Reisenden besser gedient wäre, als durch Weitergewinnung der Stationen Mönchjoch, Jungfraujoch und Jungfraupitze, die wohl andere, aber nicht grossartigere Bilder bieten. Durch den Bau der Stationen Eigergletscher, Grindelwaldblick, Kalifirn und Eigerspitze gegenüber dem in Angriff genommenen Projekt würden Baukapital und Tunnelfahrt um die Hälfte verringert, bei bedeutender Vereinfachung und Oekonomie des Betriebes".

☞ Der heutigen Nummer liegt ein Prospekt der *illustrierten Zeitschrift* **Die Schweiz** bei, auf welche wir hiemit besonders aufmerksam machen. „Die Schweiz" hat sich in der verhältnismässig kurzen Zeit ihres Bestehens zu einer die Kunst und Litteratur pflegenden Zeitschrift ersten Ranges entwickelt und bildet unzweifelhaft durch ihre kunstvollen Illustrationen und fesselnden Schilderungen von Land, Leuten, Sitten und Gebräuchen des Schweizerlandes eine willkommene Lekture sowohl für Einheimische wie Fremde und verdient daher ihren Platz im Lesezimmer des Hotels.

Verantwortliche Redaktion: Otto Amsler-Aubert.

Foulard-Seide Fr. 1.20

— bis 6.55 per Meter in den neuesten Dessins und Farben —

sowie **schwarze, weisse** und **farbige Henneberg-Seide** von **85 Cts. bis Fr. 28.50** per Meter — glatt, gestreift, karriert, gemustert, Damaste etc. (ca. 240 verschiedene Qual. und 2000 verschiedene Farben, Dessins etc.)

Seiden-Damaste	v. Fr. 1.40—22.50	**Ball-Seide**	v. 85 Cts.—22.50
Seiden-Bastkleider p. Robe	„ „ 10.80—77.50	**Seiden-Grenadines**	„ Fr. 1.35—14.85
Seiden-Foulards bedruckt	„ „ 1.20— 6.55	**Seiden-Bengalines**	„ „ 2.15—11.60

per Meter. **Seiden-Armures, Monopols, Cristalliques, Moire antique, Duchesse, Princesse, Moscovite, Marcellines,** seidene **Steppdecken-** und **Fahnenstoffe** etc. etc. franko ins Haus. — Muster und Katalog umgehend.

G. Henneberg's Seiden-Fabriken, Zürich.